



N° d'identification :
Date d'agrément
N° d'agrément
Réf. bancaire :

ATTESTATION FISCALE POUR L'ANNEE 2008

Client
Adresse
Code Postal / Ville

- Nature des services fournis :

- Durée totale annuelle des interventions[1]

- Code(s) identifiant le(s) salarié (s) intervenant(s) :

- Modalités de paiement et montants :

* Abonnement :

* Chèque emploi service universel :

* Autres :

Numéro du compte débité

Montant total des prestations effectivement acquittées ouvrant droit à réduction ou exonération d'impôt[2]

Date :

Signature et cachet

[1] Conserver à fin de contrôle, les factures remises qui précisent les dates et durées des interventions.

[2] La partie préfinancée par l'employeur, du CESU est exonérée d'impôt. Seule la partie autofinancée par le bénéficiaire du CESU ouvre droit à la réduction d'impôt de l'article 199 sexdecies du Code général des impôts (cf. article L129-15 du Code du travail). La distinction des montants sera portée sur l'attestation émise par l'employeur à son salarié bénéficiaire en vue de la déclaration fiscale annuelle.